



MUTUELLE DU MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

MEMBRE
DU GROUPE



AG2R LA MONDIALE

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

VOTRE OFFRE
PRÉVOYANCE

évolue



DE NOUVEAUX SERVICES
D'AIDE AUX AIDANTS DANS VOTRE
NOUVELLE OFFRE PRÉVOYANCE MMJ

VOTRE NOUVELLE OFFRE PRÉVOYANCE

La Mutuelle du Ministère de la Justice fait évoluer son offre prévoyance pour répondre au mieux aux besoins de ses adhérents. Découvrez, selon votre situation personnelle et votre offre Premuo actuelle, les améliorations de vos garanties.

VOUS AVEZ MOINS DE 65 ANS ET AVEZ SOUSCRIT À PREMIO 2 :

► Vos garanties

Votre garantie décès reste identique. Vous bénéficiez en plus d'une garantie perte d'autonomie comportant votre actuelle garantie de rente dépendance en cas de dépendance totale et de nouvelles garanties : assistance handicap et dépendance et fourniture d'un service de téléassistance en cas de dépendance partielle.

► La tarification

- **Garantie perte d'autonomie** : tarification forfaitaire exprimée en euro variant en fonction de l'âge atteint.
- **Garantie décès** : tarification en % assise sur votre traitement indiciaire brut ayant servi de base de calcul de votre pension.

VOUS AVEZ MOINS DE 65 ANS ET AVEZ SOUSCRIT À PREMIO 1, 3 OU 4 :

► Vos garanties

Vous avez la possibilité de réactiver votre garantie décès antérieure et de la conserver jusqu'à l'âge de 65 ans. Vous bénéficiez d'une garantie perte d'autonomie comportant votre actuelle garantie de rente dépendance en cas de dépendance totale et de nouvelles garanties : assistance handicap et dépendance et fourniture d'un service de téléassistance en cas de dépendance partielle.

► La tarification

- **Garantie perte d'autonomie** : tarification forfaitaire exprimée en euro variant en fonction de l'âge atteint.
- **Garantie décès** : tarification en % assise sur votre traitement indiciaire brut ayant servi de base de calcul de votre pension si vous demandez la réouverture de votre garantie décès.

VOUS AVEZ PLUS DE 65 ANS :

► Vos garanties

Vous bénéficiez d'une garantie perte d'autonomie comportant votre actuelle garantie de rente dépendance en cas de dépendance totale et de nouvelles garanties : assistance handicap et dépendance et fourniture d'un service de téléassistance en cas de dépendance partielle.

► La tarification

- **Garantie perte d'autonomie** : tarification forfaitaire exprimée en euro variant en fonction de l'âge atteint.

Évolution de vos garanties à compter du 1er janvier 2019 :

	VOS GARANTIES ACTUELLES			
NOUVELLES GARANTIES	PREMIO 1	PREMIO 2	PREMIO 3	PREMIO 4
DÉCÈS, PERTE D'AUTONOMIE	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 3

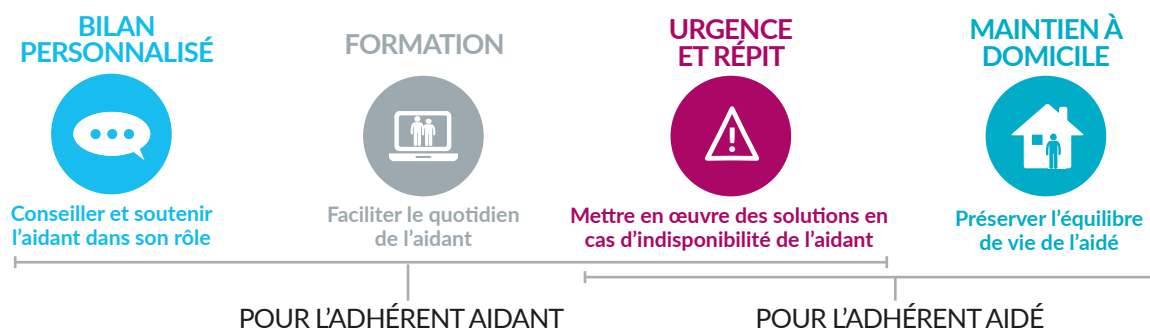
Exemple : Vous êtes actuellement titulaire d'un contrat Premuo 2. À compter du 1^{er} janvier 2019, vous bénéficierez du niveau 3 du module décès, perte d'autonomie.

NOUVEAU
à partir du
1^{er} janvier
2019

DE NOUVEAUX SERVICES INCLUS DANS VOTRE OFFRE PRÉVOYANCE

Dans le cadre de la nouvelle offre prévoyance, la MMJ vous fait bénéficier de la nouvelle offre assistance handicap et dépendance⁽¹⁾ pour répondre aux besoins concrets de l'aidant, maillon essentiel dans le dispositif d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

Objectifs : Soutenir l'adhérent aidant en cas de perte d'autonomie d'un proche et accompagner l'adhérent aidé afin de mieux vivre le quotidien.



(1) Garantie souscrite par la MMJ auprès d'IMA ASSURANCES.

« Environ 11 millions d'entre nous accompagnent quotidiennement un proche en situation de maladie ou de handicap. »

Source : LCI.fr

DES ACTIONS POUR SOULAGER LE COUPLE AIDANT/AIDÉ

► **URGENCE ET RÉPIT** pour permettre à l'aidant d'assumer son rôle, même en cas d'imprévu.

► **MAINTIEN À DOMICILE** pour préserver l'équilibre de vie de l'aidant et de l'aidé

JANINE, AIDANTE :

« Si je tombe malade, qui va s'occuper de mon proche ? »

MMJ :

« L'offre Assistance Handicap et Dépendance vous soulage en cas de souci de santé. Vous bénéficieriez d'une aide à la gestion du quotidien : ménage, préparation des repas, aide à la toilette, habillage, etc. »

MONIQUE, AIDANTE :

« Mon proche souhaite rester chez lui, comment aménager son domicile ? »

MMJ :

« Vous avez la possibilité de faire appel à un ergothérapeute pour évaluer la situation et vous aider à trouver des solutions adaptées. Nous vous mettons également en relation avec des artisans agréés pour la réalisation des travaux. »

LES ÉVÉNEMENTS COUVERTS :

- Besoin d'informations / bilans
- Événements traumatisants
- Survenance perte d'autonomie
- Aggravation perte d'autonomie
- Accident ou maladie de l'aidant
- Besoin de répit de l'aidant

LES +

- ✓ Bilan personnalisé
- ✓ Soutien psychologique
- ✓ Mise en relation avec des ergothérapeutes, des travailleurs sociaux
- ✓ Relais de l'aidant en cas d'urgence ou de fatigue physique de ce dernier



CRÉEZ VOTRE
ESPACE ADHÉRENT SUR :
WWW.MMJ.FR

MMJ HANDICAP ET DÉPENDANCE

05 49 34 80 06*

à votre écoute, 24h/24 et 7j/7

*Appel non surtaxé

LA MMJ À MES CÔTÉS
AU QUOTIDIEN



MUTUELLE DU MINISTÈRE
DE LA JUSTICE



 53, rue de Rivoli 75038 Paris cedex 01

 01 44 76 68 68  www.mmj.fr

Suivez la MMJ sur  

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le N° Siren 775 657 521

MFPrévoyance, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 81 773 850 euros, régie par le Code des assurances, Immatriculée au RCS PARIS n°507 648 053, Siège social : 62 rue Jeanne d'Arc - 75640 Paris Cedex 13 - FILASSISTANCE SERVICES, SAS au capital de 350 000 euros (€) régie par le code des assurances. RCS 488 820 440 Paris - Siège social : 108, Bureaux de la Colline, 92213 Saint-Cloud Cedex.

IMA ASSURANCES, Société Anonyme au capital social de 7.000.000 €, régie par le Code des Assurances. SIREN 481 511 632 RCS Niort - SIRET 481 511 632 00012. Siège social : 118, avenue de Paris CS 40 000 79 033 Niort Cedex 9